

LE FÉDÉRALISME, UN ASPECT CENTRAL DU PROJET LIBERTAIRE...

Ce texte a été publié à l'origine en 1994 dans Le Monde libertaire, il reste évidemment d'actualité pour nous.

FÉDÉRALISME LIBERTAIRE ET FÉDÉRALISME INSTITUTIONNEL

Le fédéralisme d'État... un fédéralisme tronqué! Malheureusement, lorsqu'ils entendent parler de fédéralisme, la plupart des gens pensent d'abord au Canada, aux États-Unis, à la Suisse ou, même si c'est moins connu, à l'Australie, à l'Inde... Dans ces pays, la fonction du fédéralisme a été de gérer l'intégration de diversités pour assurer la cohésion des systèmes de domination, et dans le seul but, bien entendu, de satisfaire aux intérêts de la bourgeoisie. Il n'est donc pas surprenant que le fédéralisme, illustré par ces exemples, ne déclenche pas l'enthousiasme des foules, qu'il ne soit pas assimilé à la perspective d'un grand changement et qu'il ne paraisse guère révolutionnaire! Mais parler de «*fédéralisme*», à propos des États que nous avons cités, semble bien mal approprié! En effet, leur pratique du fédéralisme est très relative. Dans leur cas, il s'agit d'une unité réalisée entre des États «*provinces*», entre des entités politiques, qui elles-mêmes, ne sont pas organisées sur un principe fédéral: elles se veulent égales entre elles, mais ignorent toute égalité dans leur organisation interne. Il s'agit d'un fédéralisme extrêmement parcellaire, conçu comme une stratégie d'encadrement étatique mais certainement pas, comme un schéma d'organisation sociale.

A contrario, le fédéralisme libertaire est pensé dans une dimension intégrale; l'ensemble de la société, dans tous les domaines, doit fonctionner sur le mode fédéraliste.

Il est donc une réponse essentielle de l'anarchisme à la question sociale, à savoir: comment une société pourrait-elle se structurer politiquement sans État? Comment pourrions-nous coordonner les diverses activités économiques (de production et de répartition) après avoir rompu avec le capitalisme et plus généralement avec tout système marchand?

LE PRINCIPE FÉDÉRATIF LIBERTAIRE

Le fédéralisme libertaire repose grosso modo sur quatre principes élémentaires: la libre association, l'égalité économique et sociale (qui nous renverra à l'abolition de la propriété privée), l'autonomie des groupes et des collectivités, la prise de décision par l'unanimité ou par le vote «*direct*», sans délégation de pouvoir.

LA LIBRE ASSOCIATION

Le principe de la libre association avait été énoncé par Stirner en 1844.

Stirner est considéré comme le premier anarchiste individualiste bien qu'il fut un philosophe et non un militant. Si Stirner peut être sévèrement critiqué pour son individualisme forcené et idéaliste, précisons tout de même que sa pensée était en partie sociale: il considérait que l'individu, unique, avait continuellement besoin des autres pour exister et pour se valoriser. L'émancipation de l'individu passait par le développement

de son égoïsme, au sens où il ne devait plus se référer à des causes supérieures (comme Dieu ou l'État) mais comprendre qu'il était lui-même sa seule raison d'être. Il imagine des associations d'égoïstes, débarrassées des chefs et des exploités et se coordonnant pour produire ce dont ces égoïstes ont besoin. Le communisme libertaire a permis de dépasser cette conception étroite de l'organisation «*communautaire*», tout en conservant et en intégrant le principe de libre association dans son projet sociétaire.

ÉGALITÉ ET PROPRIÉTÉ

Pour qu'un contrat ou un accord soit passé librement entre deux individus ou deux groupes, il faut par définition, qu'aucun des protagonistes ne soit en position de subordination vis-à-vis de l'autre. Or, on ne peut espérer construire une société sans classes, sans abolir la propriété privée.

Pour éviter toute confusion, il s'agit de socialiser les moyens de production et de distribution, c'est-à-dire des structures sociales collectives et non de mettre chaque produit en commun.

D'une part, nous sommes pour que tout individu dispose à sa guise des biens de consommation, de son logement, dont il veut faire usage. S'il ne peut accumuler des biens pour en faire commerce, nul ne doit pouvoir décider à sa place de ce qu'il doit consommer ou pas.

D'autre part, si nous employons le terme de «*socialisation*» et non celui de «*collectivisation*», c'est parce qu'il y a une nuance d'importance entre les deux. La collectivisation reviendrait à accepter l'appropriation d'une entreprise par des individus qui y travaillent: chaque groupe de producteurs serait propriétaire de son outil de production et pourrait ainsi en retirer du profit aux dépens des groupes propriétaires les moins «*compétitifs*»; ce serait l'avènement d'un «*capitalisme populaire*», incompatible avec nos exigences de liberté et d'égalité. Par contre, la socialisation implique que les outils de production et de distribution soient réellement la propriété de tous et non de groupes particuliers: c'est l'ensemble de la société qui dispose de ces outils, mis, pourrait-on dire, en «*gérance*»; si des individus s'associent librement pour produire, c'est dans le cadre d'un contrat social et non pour former une puissance privée dont ils auraient l'usufruit.

AUTONOMIE ET STRUCTURES SOCIALES

À ne pas confondre avec l'autarcie, l'autonomie des individus et des collectifs correspond à leur liberté de choix; dans notre idée, la commune, qui serait une unité de base dans une société libertaire, n'aurait pas pour objet d'être un bloc, seul face au reste du monde. La fonction de la commune libertaire serait d'être un lieu de coordination (d'autogestion) des activités sociales, nécessaires à la vie quotidienne des individus vivant dans un même lieu géographique: le logement, le transport, la distribution des biens de consommation, la sécurité civile, la médecine de proximité ou encore la régulation des conflits...

La commune ne pourrait fonctionner qu'en se fédérant à d'autres communes, pour ses échanges permanents ou pour des réalisations ponctuelles (grands travaux, par exemple). Ensuite, la commune ne pourrait être la seule application du fédéralisme. Pour la production, des réseaux doivent se structurer par branches professionnelles, secteurs d'activités (les fédérations de producteurs). De même, la société fédéraliste doit intégrer toutes les autres formes d'associations et de regroupement pouvant émerger de la vie sociale: organisations et mouvements politiques, associations et organismes culturels...

UN PROCESSUS DÉCISIONNEL DE TENDANCE «UNANIMISTE»

Là encore, il faut s'entendre sur ce que nous mettons derrière cette expression. Si nous pensons que la moindre action devrait être décidée à l'unanimité, il est certain que nous condamnerions la société à l'immobilisme et à la mort! L'unanimité cela signifie que dans une société libertaire, un réseau fédéré agirait, non pas en fonction d'une politique décidée par une majorité de la population, c'est-à-dire en suivant une règle imposée démocratiquement, mais, premièrement, en fonction de ses propres choix et, deuxièmement, en fonction des règles qu'il aurait volontairement établies avec les autres réseaux fédérés. Autrement dit, aucune fédération, quelle que soit sa taille, ne serait forcée d'appliquer une décision à laquelle elle se serait opposée. Par exemple, une commune ne pourrait se voir contrainte, par référendum, de construire une nouvelle usine. Les motivations et les choix d'investissements ne peuvent se décréter. Aux fédérations d'étudier les besoins sociaux, de réfléchir aux différentes possibilités de les satisfaire et de trouver des terrains

d'accord, par la négociation et les compromis. L'ensemble de ces paroles constitueraient une diplomatie politico-sociale d'où émergerait une dynamique de fédérations d'autonomie. Certains ne manqueront pas de nous rétorquer qu'un tel mode de fonctionnement déboucherait sur un chaos généralisé, «*chacun faisant ce qu'il lui plaît*».

La réponse est aisée: d'abord, la règle majoritaire n'apporte aucune solution réelle et durable aux conflits et aux désaccords, elle ne fait que trancher en enterrant des oppositions qui rejailliront forcément de plus belle. Ensuite, comme nous ne sommes pas tout à fait idiots, nous concevons parfaitement que des décisions, liées à des problèmes de gestion courante, puissent être prises par le vote (avec toutes les modalités possibles: majorité simple, majorité des trois quarts, puis des deux tiers...). Une commune ne va pas épiloguer des jours et des jours pour décider si oui ou non la rue «X» va devenir piétonne! L'important est de parvenir à hiérarchiser les problèmes car on ne peut décider de la même façon la construction d'une centrale nucléaire ou la rénovation d'un parc de logement! Chaque question doit être traitée en rapport avec l'ampleur des enjeux existants.

L'essentiel est de garantir la possibilité de mener des débats publics dignes de ce nom, que chacun puisse disposer de toutes les informations nécessaires pour se faire son opinion, et de respecter les veto des minorités. Ceci dit, une société libertaire serait traversée de multiples conflits, comme n'importe quelle autre société. Aucun système juridique, aucun «*protocole institutionnel*», aucun système de prise de décision, aussi perfectionné soit-il, ne pourra éviter la confrontation d'idées ou d'idéologies divergentes et gommer, d'un coup de baguette magique, les rapports de force. Mais aussi imparfaite qu'elle soit, la conception fédéraliste libertaire, au regard d'expériences historiques, comme celle de la Révolution espagnole de 1936 ou de la Commune de Paris de 1871, vaut déjà mille fois mieux que la mascarade démocratique.

Groupe KRONSTADT de la Fédération Anarchiste, Lyon.
